



ARRET DU PLU DE SÉVÉRAC

CONSULTATION DES PPA

Articles L132-7 et L132-9 du code de l'urbanisme

Personnes Publiques Associées Consultées	Date de consultation	Réponse PPA
Mr le Préfet de la région Loire-Atlantique	30 octobre 2024	Néant
Mr le le Sous-préfet de Loire-Atlantique	30 octobre 2024	Néant
La Présidente du Conseil Régional	30 octobre 2024	Néant
Le Président du Conseil départemental de Loire-Atlantique	31 octobre 2024	31 janvier 2025
Le Président de la Communauté de communes de Pontchâteau-Saint Gildas des Bois	30 octobre 2024	7 février 2025
Les Maires des communes limitrophes : <ul style="list-style-type: none">- St-Dolay- Théhillac- Guenrouet- Drefféac- Saint-Gildas-des-Bois- Missillac- Pontchâteau- Fégréac	30/31 octobre 2024	Néant
Le Directeur de la DDTM 44	18 novembre 2024	18 février 2025 Dont Rte 06/01/2025 Dont GRT gaz 27/12/2024
Le Président de la MRAE	7 novembre 2024	7 février 2025
Le Président de la chambre de commerce et d'industrie de Loire-Atlantique	31 octobre 2024	14 janvier 2025
Le Président de la chambre des métiers et de l'artisanat de Loire-Atlantique	31 octobre 2024	22 novembre 2024
Le Président de la chambre d'agriculture	30 octobre 2024	31 janvier 2025
La commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF)	27 novembre 2024	18 février 2025
La SNCF	30 octobre 2024	31 août 2024 (réponse à la consultation PPA avant arrêt du projet de PLU)
La Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des sites (CNDPS)	30 octobre 2024	Néant